

choix des matières en L3

Par **sanremo34**, le **28/05/2006** à **13:53**

Au secours !

D'après vous, quand on a pour objectif l'IEJ et le CRFPA, que choisir parmi les matières suivantes, tant en td qu'en option ?

Merci d'avance de me donner votre avis ! twinkl not found or type unknown

[b:1lbbc6vg]Unités d'Enseignements 1 et 2 (1er semestre)[/b:1lbbc6vg]

U 1 : MAJEURE

1 Majeure parmi les 4 modules suivants, avec 2 T.D.

- Droit civil 1 : Contrats spéciaux
- Procédure pénale
- Droit du Travail
- Droit commercial 1 (Dt général des Sociétés)

U 2 : COMPLEMENTAIRE (2 oraux/20 = 40)

2 Enseignements parmi :

- Théorie générale des libertés publiques
- Fiscalité
- Histoire du Droit de la propriété
- La V° République

[b:1lbbc6vg]Unités d'Enseignements 3 et 4 (2eme semestre)[/b:1lbbc6vg]

U 3 : MAJEURE

1 Majeure parmi les 4 modules suivants, avec 2 T.D.

- Droit civil 2 (garanties du crédit)
- Droit commercial 2 (Droit spécial des Sociétés)
- Droit du travail 2 (Relations collectives du travail)
- Droit européen des droits de l'homme

U 4 : COMPLEMENTAIRE (10 Crédits : 5 x 2)

2 Enseignements parmi :

- Droit administratif
- Droit européen
- Histoire du travail et de la protection sociale
- Grandes controverses françaises

Par **akhela**, le **28/05/2006** à **18:53**

je dirais 1er semestre: TD en procédure pénale et contrat spéciaux (ensuite la dernière au choix, moi j'ai une préférence pour société), puis Libertés Publiques et fisca.
au 2nd semestre: civil et droits de l'homme en TD (puis la dernière en fonction du 1er semestre), et enfin au choix parmi les 3 (droit européen même si pas très utile directement pour le concours dans mes souvenirs, droit administratif et enfin grands débats pour la culture générale).

Par **sanremo34**, le **28/05/2006** à **21:56**

merci pour ta réponse rapide.
de plus tu me confortes dans mes choix sauf pour administratif. En fait au 2nd semestre j'hésite au niveau des options entre droit euro et histoire du droit du travail qui pourrait donner une certaine culture générale comme toutes les matières d'histoire d'après ce qui est dit dans un récent post, ici meme. Et comme j'adore l'histoire !

Bref j'ai encore un peu de temps pour me décider aussi n'hésitez pas à vous manifester pour

me conseiller ou simplement donner un avis perso. Image not found or type unknown

Par **sanremo34**, le **30/06/2006** à **19:04**

Finalement, en discutant avec des étudiants de la fac de Nice plus avant que moi dans leurs études, j'en arrive à la conclusion que même avec mes projets d'orientation futurs, prendre en TD procédure pénale au 1er semestre et droit euro des droits de l'homme au 2nd ne serait pas très judicieux car ce sont des matières peu difficiles et un bon apprentissage par coeur devrait faire l'affaire.

Par contre on me dit que droit commercial et meme droit du travail méritent un TD pour approfondir, vu la difficulté..

Bref, je suis vraiment perdue et je ne sais plus que choisir comme 2nd matière à td puisque pour le civil, c'est bon, tout le monde est unanime mais pour le reste..

Et vous, qu'en pensez vous ?

Notamment les licenciés et les maitres en droit ! J'ai vraiment besoin de vos conseils car cette année est décisive pour moi et je voudrais faire les meilleurs choix possibles.

Alors merci de me donner vos avis et conseils qui seront vraiment bien venus.

Par **Marie Sacchet**, le **01/07/2006** à **22:07**

Salut sanremo34,

Je suis justement en train de préparer le CRFPA pour septembre.

C'est bien simple, les matières pour le barreau sont :

à l'écrit : note de synthèse

droit des obligations et procédure (pénale, civile ou administrative au choix)

une épreuve au choix parmi 11 matières dont droit du travail, droit fiscal, droit administratif, droit communautaire, droit des procédures collectives et sûretés ...

A l'oral : anglais (ou une autre langue)

grand oral (libertés publiques)

un oral sur l'une des 11 matières (différente de celle que tu as choisie à l'écrit).

Tu peux avoir des dispenses, si tu as suivi dans ton cursus finances publiques et comptabilité et que tu as eu la moyenne aux partiels de ces matières.

Je te conseille donc de ne pas négliger le droit civil (contrats spéciaux notamment) et tout ce qui est libertés et droits de l'homme. La procédure pénale est à mon avis la matière de procédure la plus simple.

Pour le choix parmi les 11 matières, ça dépend de tes goûts. Quoi que tu choisisses, prends cette matière en TD car pour l'écrit c'est indispensable (ce sera nécessairement un cas pratique, qui demande une certaine gymnastique intellectuelle). Si tu choisis donc de prendre du droit du travail à l'écrit, prends le en TD c'est un conseil !!

Voilà pour mon humble avis.

Bonne continuation. 

Par **sanremo34**, le **02/07/2006** à **13:36**

:)

Merci Marie Sacchet pour tes précieux conseils. 

J'ai revu à nouveau les modalités de préparation à l'IEJ mais ne sais toujours pas ce que je choisirai.

En fait droit de la famille me plairait bien mais j'ai vu cette matière en 1ère année et j'ai donc peur qu'à ce moment là ça fasse loin..

Sinon j'hésites entre droit pénal gal et spécial + droit du travail.

Etant donné qu'en master 1 nous auront droit pénal spécial et procédure civile, je pense que je vais donc opter pour droit du travail en TD cette année. Car en plus, d'après les infos que

j'ai, si j'ai la chance de tomber sur le bon prof, en TD nous seront parfaitement entraînés au cas pratique.

Et le cas pratique étant ce que je préfère et l'épreuve où jusqu'à présent je m'en sors le mieux, je garde donc bonne espoir de faire encore mieux. Image not found or type unknown

En tout cas je vais mettre toutes les chances de mon côté et encore merci pour tes conseils. :))

Image not found or type unknown

Par **Marie Sacchet**, le **02/07/2006 à 17:40**

Salut,

Fais attention avec droit de la famille, il y a eu de nombreuses réformes cette année, tout comme en droit des suretés d'ailleurs ... Il faut donc que tu te tiennes au courant de ces réformes si tu veux prendre cette matière à l'examen.

Bon courage pour tes choix.

Par **sanremo34**, le **03/07/2006 à 10:27**

Oui, d'où ma réticence à faire ce choix..

En fait je vais opter cette année pour droit du travail (je pense) et droit civil en TD et comme ça, j'aurais déjà assuré mes arrières au cas où je décide finalement de prendre droit du travail à l'écrit pour le CRFPA. Et étant donné que droit pénal spécial c'est l'an prochain, en M1, je préfère anticiper et me laisser les portes ouvertes.

En tout cas vraiment merci pour tes conseils et pour avoir pris le tps de me répondre. Et bonne chance à toi pour l'examen. Fais moi un petit coucou pour me dire comment ça c'est passé.

Sinon j'aurais encore une question !

J'ai vu qu'on pouvait finalement préparer le M1 en même temps que l'IEJ. Mais est réalisable ? En fait j'avais prévu de tenter en même temps que le M2 ou même carrément en année sabbatique et ne me consacrer qu'à l'IEJ.

Mais j'ai vu que si tu réussissais le CRFPA, tu as 18 mois de préparation au CAPA en 3 X 6 mois.

Avec la possibilité d'utiliser 1 de ces périodes à préparer un M2..

Du coup, vu mon âge avancé (au regard du votre

8)

Image not found or type unknown
, je me disais que peut être il pourrait être judicieux d'essayer de gagner 1 an. Mais
:arrow:

en même temps j'ai peur de ne pas être à la hauteur. Image not found or type unknown
:roll:

D'où le cap décisif de cette 3^{ème} année.. pour voir.. Image not found or type unknown

Mais préparer le master en même temps que ce soit le 1 ou le 2 me semble à priori aussi difficile, non !?!

Par **Marie Sacchet**, le **04/07/2006** à **23:05**

Et bien écoute, moi j'ai préparé l'IEJ en étant en M1. Tu me diras, je ne l'ai pas encore, mais je ne me suis pas sentie débordée et j'ai plutôt bien réussi mon année universitaire. Effectivement ça me permet de gagner un an et je pourrais (si j'ai l'examen) rentrer à l'école en janvier de mon M2, ce qui me fait gagner un semestre. Et mine de rien, ce n'est pas négligeable... :)

Bon courage dans tes choix, et n'hésite pas à me poser d'autres questions ... Image not found or type unknown

Par **sanremo34**, le **07/07/2006** à **19:38**

Merci !

Oui dans l'absolu j'aimerais pouvoir faire comme toi mais franchement je ne crois pas en être capable car au regard du nombre d'heures de travail et de mes piteux résultats, je me vois mal me rajouter de la charge de travail.

Mais bon on verra bien.

Et n'oublies pas de me dire en mp comment ça se passe pour toi, le moment venu.

MMMMMMMMMMMM.....

:wink:

Image not found or type unknown

Par **alva**, le **22/08/2006** à **16:01**

Je suis en grand deprime

je m'inscri en 3eme annee droit !

Alors j'ai

1er semestre 2semestre

DT civil meme matiere

dt du travail mm

dt des affaires mm

procedure civile mm

libertes fdmentales mm

Dt internatal pbc mm

Dt administratif mm

Histoire fiscal

anglais mm

et il faut choisir 2 matieres en TD 5 en unite complementaire

donnez moi un avis stp !Moi aussi je vais faire IEJ dc crfpa !

Par **mathou**, le **22/08/2006** à **16:32**

Ouh, du double post ! Alva, tu mérites la fessée [img:2xajwh0v]http://magie.alliance-magique.com/images/smiles/bottom.gif[/img:2xajwh0v]

Centralise tes posts sinon tu perturberas les membres du forum et tu obtiendras peu de réponses.

Par **Coco**, le **24/08/2006** à **21:15**

au fait qu'est ce qu'on étudie en droit international public et est-ce utile de prendre cette matière avec les Td?

Par **akhela**, le **24/08/2006** à **21:22**

clairement NON!

perso j'ai trouvé que cette matière était une perte de temps.

Par **Coco**, le **24/08/2006** à **21:24**

et ça parlait de quoi cette matière, c'est vraiment si inutile que ça?

Par **akhela**, le **24/08/2006** à **21:30**

les différents partenaires du DIP (ONG, Etat, OIG ...), la notion d'Etat, de souveraineté (notamment la définition des frontières marines, fluviales et lacustres)... j'en oublie sûrement un peu (c'était il y a 2ans);

Ah oui également la protection diplomatique (ça c'était intéressant).

Enfin c'est beaucoup de cas particulier présentés comme généralités que tu ne revera jamais sauf à te lancer en politique ou si tu te destines à la fonction publique internationale ou la diplomatie.

Par **sanremo34**, le **28/08/2006** à **13:45**

Nous nous avons eu droit international en 1ère année !

J'aurais pu aimer cette matière mais le prof nous débitait un long texte sans fil et sans jamais se répéter. A la longue j'ai même déserté le cours (les 3 derniers) et décidé d'opter pour un bouquin qui au final m'a sauvé puisqu'il m'a permis d'avoir 10 au partiel. Car avec le seul cours, j'aurais eu 2 ou 3 tout au plus..

Bref, ça c'était pour l'anecdote.

Quant à la question d'Alva, je pense qu'elle s'est peut être mal exprimée car je doute que le droit international soit une matière à td. Encore que..